

Structure ASH présentée :
CLIS : Classe pour l'Inclusion Scolaire

Public concerné	Élèves en situation de handicap CLIS 1 à 4 CLIS 1 : troubles des fonctions cognitives ou mentales : Retard scolaire, dyslexie, dyscalculie, dysorthographe, dyspraxie, dysgraphie, psychoses, TED, autisme, trisomie
Lieu	Classe / dispositif dans une école primaire (1er degré) 12 élèves maximum
Age	6 à 12 ans
Modalités d'orientation	Notification MDPH
Fonctionnement	Inscrit en CLIS + inclusions dans une classe dite ordinaire en fonction des compétences et/ou des besoins. Possibilité d'accompagnement par l'AVS en cours si nécessaire
Partenariats	Les parents AVS - co Équipe pédagogique : enseignants de l'ordinaire et chef d'établissement Enseignant référent : ESS psychologue scolaire Les différents thérapeutes ; orthophonistes, psychomotricien, orthoptiste, ergothérapeute, psychologue, les services de soins Les établissements médico-éducatif et pédagogique ; SESSAD, IME, CMPP, ITEP... Les services sociaux
Perspectives : Et après ?	Notification MDPH pour l'orientation : ULIS SEGPA IME ; IME + SEGPA, IME + ULIS 6ème + AVSi
Contacts et liens	Le site de l'ASH : http://www.ash64.fr/ Le dispositif ressource ASH : le mercredi matin La MDPH 64 : http://www.mdp64.fr/ L'enseignant référent

TED : Troubles Envahissants du Développement

MDPH : Maison Départementale pour la Personne en situation de Handicap

AVS : Aide à la Vie Scolaire

PPS : Projet Personnel de Scolarisation

ESS : Équipe de Suivi de Scolarisation

SESSAD : Service d'Éducation et de Soins Spécialisés A Domicile

ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

IME : Institut Médico-Educatif

CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique

ITEP : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique